

La direction THALES groupe souhaite que soit mis en place un accord dans chaque établissement ayant pour but d'encourager les salariés à l'utilisation de transport alternatif à un véhicule polluant comme le suggère la législation (loi n°2019-1428).

En application des directives du Groupe que la CGT encourage, enfin sur l'établissement de Thales AVS Valence se négocie un accord sur les indemnités kilométriques afin de limiter la quantité de CO2 et inciter les personnes à opter pour des déplacements écologiques. Lors des anciennes instances des représentants du personnel comme les réunions DP (Délégué du Personnel) la CGT avait déjà plusieurs fois émis le souhait que soit mis en place :

- des indemnités incitatives pour les véhicules écologiques
- des bornes électriques pour les voitures électriques ou hybrides.

Pour les questions environnementales du transport, pouvons-nous nous satisfaire de l'implication de THALES avec la participation au Challenge Mobility pendant seulement une journée par an ? Ne serait-il pas temps de rallonger ce challenge sachant que la qualité de l'air touche tout le monde et ce, non pas une journée mais bien 365 jours par an ?

C'est bien pour cela que la CGT souhaite que cet accord ne se négocie pas à la légère. Il faut être prudent et réfléchi quant à son contenu, il nous faut discuter des enjeux et de la pertinence de cet accord et de tout ce qui peut en découler en prenant notre temps.

Il faut prendre tous les facteurs en considération notamment en incitant les usagers de véhicule thermique à utiliser un véhicule non polluant et en encourageant, ceux qui ont franchi le pas, à continuer dans les modes écologiquement responsables. **La sécurité routière** doit également être prise en compte par la mise en place de moyens que nous souhaiterions voir apparaître dans l'accord. En effet statistiquement les personnes qui pratiquent des mobilités douces sont plus vulnérables sur la route que les automobilistes.



La CGT propose donc:



- Une mise en place d'actions incitatives pour la qualité de vie des usagers à travers son activité physique à **tous les véhicules roulants qui participent à l'environnement** (trottinette, skate, etc.....) par le biais d'une indemnité kilométrique comme le préconise la loi.
- Un **crédit à taux zéro par Thales** pour les personnes qui souhaitent investir dans l'achat –ou dans le renouvellement- d'un mode de transport plus éco responsable.
- De **maximiser la sécurité** par une aide pour, par exemple, l'achat de casque, de gilets, voir pour la remise en état du véhicule propre.
- La participation de Thales aux frais de **transport public collectif à hauteur de 70%** (cela est déjà appliqué sur d'autre site Thales AVS et autres entités).
- Une participation aux frais de transport pour le covoiturage et le développement d'outils informatique pour le faciliter. Cela concerne le covoiturage domicile/entreprise mais aussi celui lié aux missions. Il s'agit ici encore de solutions déjà appliquées sur d'autres sites Thales AVS et d'autres entités du groupe.
- **Au minimum une indemnisation de 400€/an** comme le suggère la loi.



Pour la CGT, c'est vous, salariés, qui êtes moteur de la construction des accords. Notre syndicat n'est ni plus ni moins que le relais entre vous et la direction. Aussi, si vous avez des remarques ou des idées pour construire ensemble cet accord, nous vous invitons à vous rapprocher d'un-e élu-e. Restons exigeant, il ne s'agit pas de faire des négociations au rabais mais bien de faire évoluer la société en générale et notre entreprise en particulier. **Le progrès ne vaut que s'il est partagé (Aristote), partageons aussi les bonnes idées pour avancer ensemble !**

Le syndicat CFDT souhaite que cet accord ne soit négocié que pour les salariés se déplaçant à vélo. Ne faut-il pas plus d'ambition à une entreprise comme la nôtre pour qui les questions environnementales seraient d'importances ?

Le syndicat CFE/CGC, même si sa position n'est pas encore tranchée, souhaite cependant que les choses aillent vite. C'est vrai qu'il y a urgence de faire des choses dans le domaine, mais est-ce que cela doit amener à des formes de précipitations ? Ne faut-il pas en discuter sereinement pour arriver à un accord dont nous pourrions être collectivement fiers ?

Et vous que pensez-vous de tout cela ? Que proposez-vous ?

Venez en discuter avec nous à notre permanence les lundis au local CGT Bâtiment A. La porte est bien évidemment ouverte pour traiter d'autres sujets.

D'autres info sur les panneaux syndicaux de la CGT

Tracts à retrouver sur <https://tav.cgtthales.fr/category/actualites-avs/actualites-valence/>

